

Coupes sur planche A0

4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES

ESTINE
L'atelier d'architecture

Urba 466^U

4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES

GENESE
L'Atelier d'Architecture

PC4

**NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET
PRÉSENTANT LE PROJET**

PC4 Notice

1. Etat initial du terrain

Le projet de parc photovoltaïque se situe sur les délaissés de l'aérodrome de la commune du Blanc (36 300), dans le département de l'Indre, en région Centre-Val-de-Loire. La commune du Blanc appartient à la Communauté de communes Brenne Val de Creuse.

Le projet se trouve à environ 1,5 km au sud-est du centre-ville de la commune du Blanc. Concernant les abords du projet, à l'est et au sud, le territoire est majoritairement agricole alors qu'au nord se trouve les infrastructures et bâtiments de l'aérodrome ainsi que des habitations, tandis qu'à l'est, des arbres sont présents.

Le projet s'implante dans la section BK sur la parcelle cadastrale n°229 d'une contenance totale d'environ 75,95 ha. Ce terrain correspond à l'aérodrome de Le Blanc et comprend des délaissés en bordure de la piste existante qui n'ont aucune utilité pour l'activité de l'aérodrome.

L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur cette parcelle répond aux conditions d'implantation de l'appel d'offres « PPE2 PV Sol » de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. En effet, l'emplacement du projet répond dès lors à la définition de site dégradé de la CRE, par sa nature de délaissés d'aérodrome.

2. Urbanisme

Le règlement actuellement en vigueur sur la zone d'implantation du projet est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Brenne Val de Creuse approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse en date du 16 septembre 2021.

Le site d'implantation de la centrale photovoltaïque se trouve dans le zonage UY correspondant à : « *une zone urbanisée à vocation d'accueil d'activités économiques, à dominante artisanale, industrielle, commerciale et d'entrepôt, correspondant aux parcs d'activités présents sur le territoire, ainsi qu'à certains sites d'activités comprenant une grande entreprise ou plusieurs entreprises* ».

Le règlement du PLUi indique que sont autorisées les « *installations de production d'énergie renouvelable, sous réserve d'être compatible avec la vocation de la zone (éolienne domestique, ombrière photovoltaïque ...)* ». Le projet de centrale photovoltaïque sur la parcelle BK 229 est compatible avec le zonage du PLUi.

a) Volumétrie

« La hauteur [...] des éléments liés à la production d'énergie renouvelable (éolienne de toit, panneaux solaires...) et les antennes, n'est pas réglementée. ». Ainsi, la hauteur maximale de 3,8 m des locaux techniques respecte les caractéristiques de volumétrie.

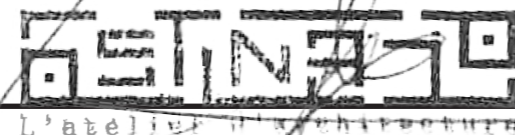
b) Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

L'implantation du projet respecte le recul minimal par rapport aux routes départementales puisqu'elle se situe à plus de 400 m d'une route départementale.

c) Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Le projet s'implante avec une marge de recul de 5 mètres par rapport aux limites séparatives pour respecter les règles d'urbanisme.

4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES



d) Façades

« *Il pourra être autorisée de recourir à une couleur ne figurant pas dans le nuancier, sous réserve d'un parti architectural justifié* ». Les façades des différents postes techniques de la centrale photovoltaïque seront de teinte 6005 (verte) soit une teinte ne figurant pas dans le nuancier afin de s'intégrer dans l'environnement existant marqué par la végétation aux abords du site.

e) Clôtures

Les clôtures seront de teinte 6005 (verte) pour se fondre dans la végétation environnante. Ainsi, les grillages seront « de teinte sombre et d'aspect mat » conformément à la réglementation du PLUi. La hauteur maximale de 2 mètres des clôtures est respectée.

Le projet solaire, au droit des délaissés d'aérodrome de Le Blanc, est donc compatible avec le PLUi de Brenne Val de Creuse pour l'ensemble des règles définies dans un zonage UY.

3. Réseaux

Une centrale solaire n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon temporaire ou permanente. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques.

L'ensemble des réseaux électriques Haute Tension A (HTA) nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire sera enterré à faible profondeur.

4. Etat projeté du terrain et de la construction

a) Aménagement du terrain

Les terrassements prévus sont liés à la création des voies de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la centrale, ainsi qu'à la réalisation de fouilles de fondation pour la mise en place des postes électriques. L'ensemble de ces opérations seront superficielles et ne dépasseront pas quelques dizaines de centimètres de profondeur.

b) Implantation et volume

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces suivantes :

- Emprise totale de la centrale (surface murée existante) : 36,76 hectares (16,67 ha sur l'emprise est / 20,16 ha sur l'emprise ouest).
- Surface totale des panneaux photovoltaïques : 177 582 m² environ

Les capteurs photovoltaïques de la centrale solaire seront installés sur des structures terrestres orientées plein Sud et inclinées d'environ 15°. 2 739 tables (1 203 tables sur l'emprise est et 1 536 tables sur l'emprise ouest) seront équipées de 27 modules, d'aspect bleuté et d'une puissance unitaire d'environ 550 Wc. La centrale accueillera au total 73 953 modules (32 481 modules sur la partie ouest et 41 472 modules sur la partie est) modules photovoltaïques.

La hauteur des tables sera d'environ 2,63 m au plus haut et la hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera d'environ 0,80 m.

Afin d'assurer la conversion, le transport de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques et l'injection sur le réseau d'ENEDIS, dix postes de transformation et trois postes de livraison seront implantés sur le site. Un local de maintenance sera également positionné au niveau de l'entrée du site afin de permettre de stocker du matériel.

c) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, deux clôtures grillagées (grillage tressé) de 2 m de hauteur seront établies en circonférence de la zone d'implantation de la centrale, et sera équipées de passe-faune afin de ne pas porter atteinte à la libre circulation des espèces (mammifères et reptiles). 21 caméras de surveillance (10 sur l'emprise est et 11 sur l'emprise ouest) seront également installées, et reposeront sur un mât métallique de 2,5 m environ de hauteur.

d) Matériaux et couleurs des constructions

Les clôtures et les portails seront de couleurs vert mousse (RAL 6005),
Les postes électriques seront de couleur vert mousse (RAL 6005),
Les panneaux photovoltaïques seront de couleur bleu ardoise et anti-reflet pour éviter tout risque d'éblouissement des usagers de l'aérodrome.
Les structures porteuses des tables photovoltaïques seront de couleur métallique (acier galvanisé).

e) Traitement des espaces libres et entretien

Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissées en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation existante sera favorisée.

L'entretien du couvert végétal de la centrale se fera de manière mécanique (tonte / débroussaillage).

f) Principales mesures d'évitement et de réduction

L'ensemble des mesures prises dans le cadre de ce projet est détaillé dans l'étude d'impact.

g) Accès au terrain

L'accès au site du projet se fait :

- Pour l'emprise ouest : à partir du sud-ouest du site, depuis le chemin du bois Bichier directement relié à la départementale 88.
- Pour l'emprise est : à partir du nord-est du site, depuis la route des âges directement reliée à la départementale 10.

La centrale sera équipée d'une piste de circulation périmétrale nécessaire à la maintenance et permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie.

5. Les préconisations du SDIS

Le projet respectera les préconisations ci-dessous du SDIS 36.

a) Accessibilité

Voies d'accès

- Réaliser à minima deux voies d'accès sur site, diamétralement opposées, de 5 mètres de large stabilisées et débroussaillées sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre.

Voies de circulation

- Créer à l'intérieur du site des voies de circulation permettant :
 - D'accéder en permanence à chaque construction (locaux onduleurs, transformateurs, postes de livraison, locaux techniques,)
 - Créer une piste périphérique à l'intérieur du site de 3m de large, avec une sur largeur de 3m par 15m tous les 100m autour du champ photovoltaïque, pour croisement de véhicules.
- Créer une piste périphérique à l'extérieur du site de 5m de large longeant la clôture (pare-feu).
 - L'implantation de la centrale photovoltaïque est réalisée avec une marge de recul de 5 m par rapport aux limites cadastrales. Dans ces conditions, il est possible de circuler pour des engins incendies :
 - L'emprise Est est longée au sud par un chemin communal et à l'est par la route des âges. Les bordures nord et sud ne présentent pas de risque incendie extérieur puisqu'il s'agit directement de l'aérodrome. Il est ainsi possible de circuler pour des engins incendies autour de l'ensemble de la clôture extérieur.
 - L'emprise ouest peut être longé à l'extérieur depuis l'aérodrome sur les bordures sud, est et nord.
- Proscrire toute impasse dans les voies pénétrantes.
- Permettre l'ouverture permanente du portail d'entrée dans le site par un dispositif d'ouverture validé par le SDIS (un dispositif d'ouverture à distance est également possible via un système de vidéosurveillance).

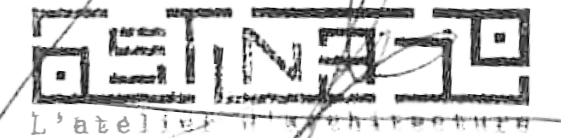
Isolement

- Créer un pare-feu sur une distance minimale de 50m entre le dernier panneau photovoltaïque et la bordure d'un massif forestier ou bâtis ;
 - Aucun massif forestier ou bâtis ne concerne les abords du projet.
- Créer un pare-feu sur une distance minimale de 20m entre le dernier panneau photovoltaïque et les parcelles agricoles ;
 - La distance minimale de 20 m entre le dernier panneau photovoltaïque et les parcelles agricoles est respectée sur les deux emprises de la centrale photovoltaïque.
- Entretenir la végétation sous les panneaux, les pare-feux entre la clôture du champ photovoltaïque et la bordure (massif forestier, parcelles agricoles ou bâties).
 - Le parc photovoltaïque sera entretenu par tonte mécanique comme indiqué ci-dessus.

b) Installations électriques « postes de transformation » et « poste de livraison »

- Prévoir l'enfouissement des câbles d'alimentation.
- Isoler le poste de livraison ainsi que les postes de transformation par des parois REI 120m ou par une distance d'éloignement de 5m minimum des installations photovoltaïques.

4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES



- Installer une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site. Cette coupure devra être visible et identifiée par la mention « Coupure réseau photovoltaïque – signalisation des équipements ».
- c) Moyens de secours internes au site**
- Installer dans les locaux « postes de transformation » et « poste de livraison », des extincteurs appropriés aux risques.
 - Afficher, en lettres blanches sur fond rouge, à l'entrée du site, un panneau rappelant les coordonnées de l'astreinte technique à prévenir en cas d'incident ainsi que les consignes et les dangers associés à l'exploitation de la centrale.
- d) Défense externe contre l'incendie**
- Mettre en place un poteau d'incendie de 30m³/h ou une réserve incendie de 60m³ minimum, accessible aux engins de secours, et ce, à moins de 100m de chaque accès au site.
 - Chaque emprise de la centrale est équipée d'une citerne souple de 120 m³.
 - Informer le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre, après achèvement des travaux, de l'aménagement et/ou de la création du/des point(s) d'eau prescrit(s).



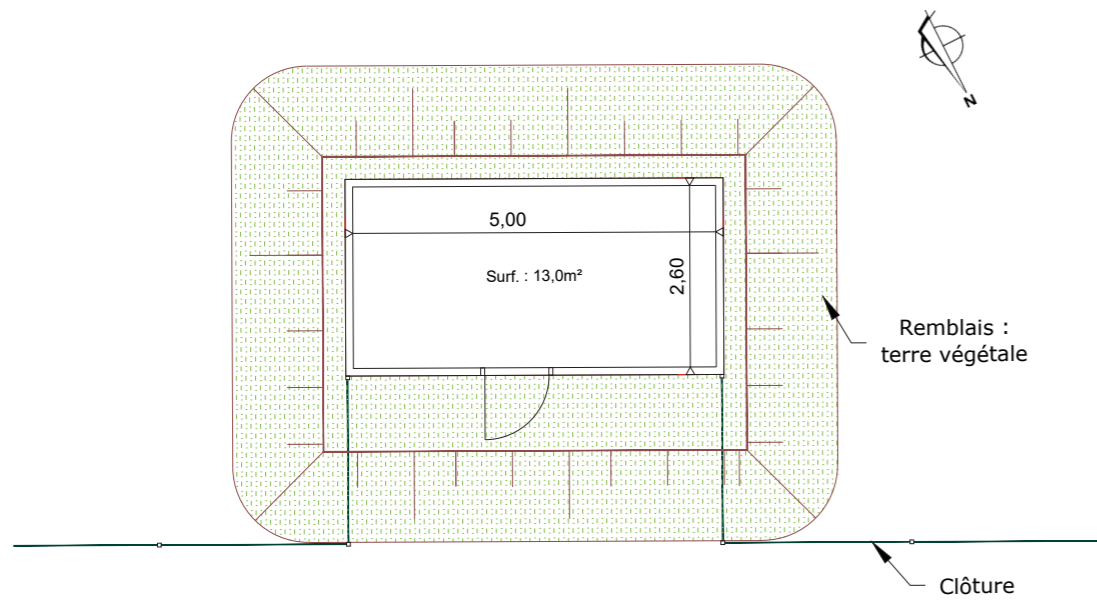
PC5

PLAN DES FACADES

- PC5.1 Plan et façades du poste de livraison*
- PC5.2 Plan et façades des postes de transformation*
- PC5.3 Plan et façades du local de maintenance*
- PC5.4 Plan de détails de la clôture et du portail*
- PC5.5 Plan de détails des caméras de surveillance*
- PC5.6 Plan de détails de la citerne souple pour sécurité incendie*

PC 5.1 - PLAN ET FAÇADES DES POSTES DE LIVRAISON

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:100

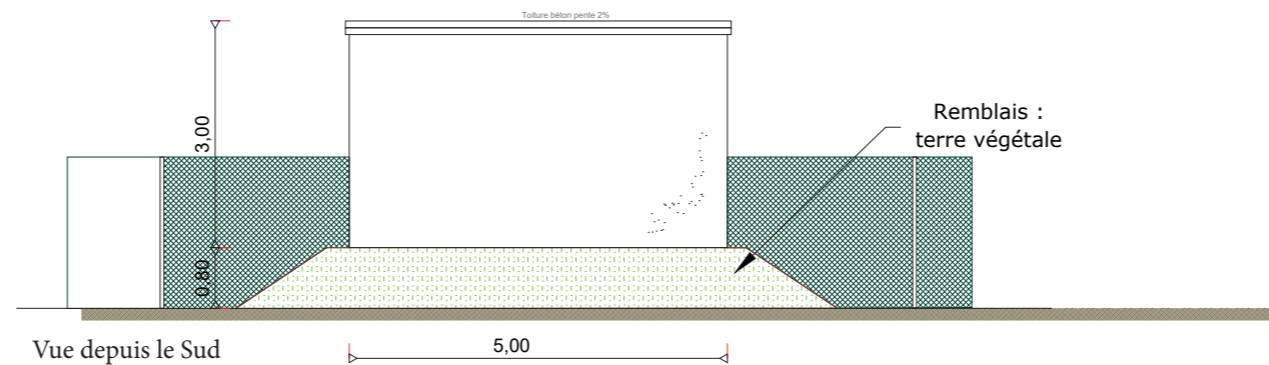
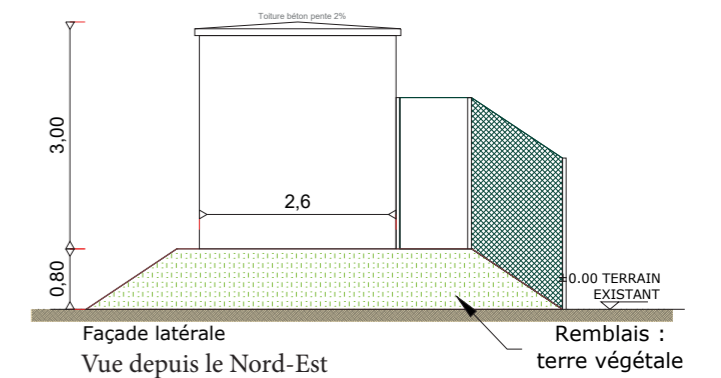
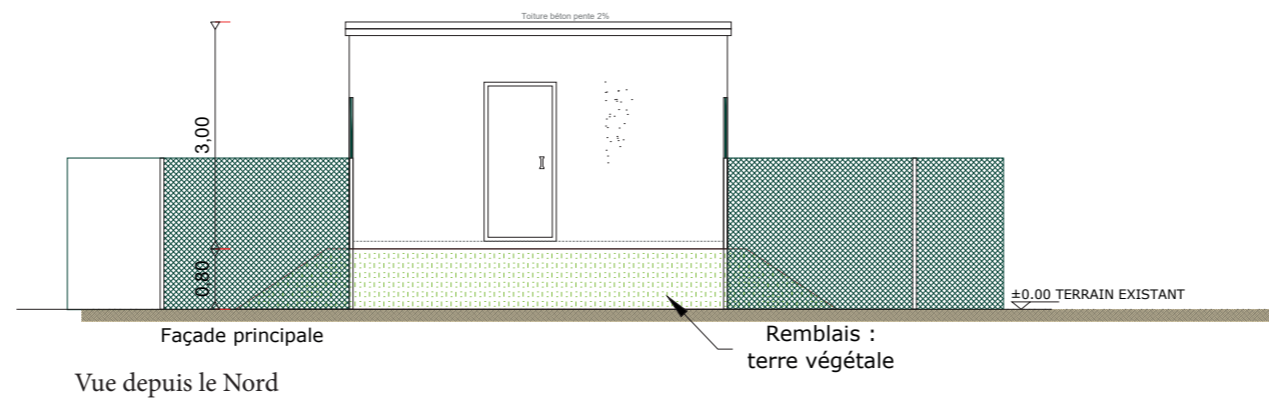
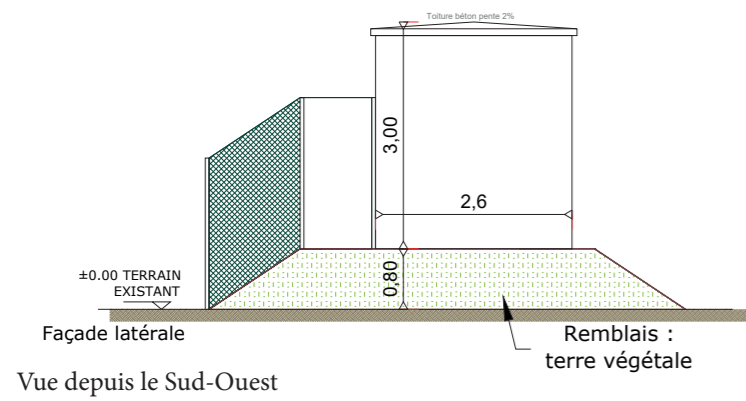


PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION

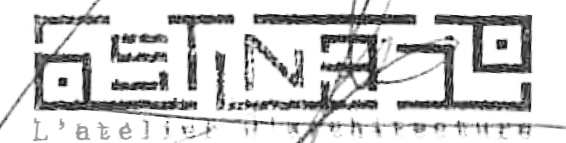


RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT

FACADES - Echelle 1:100

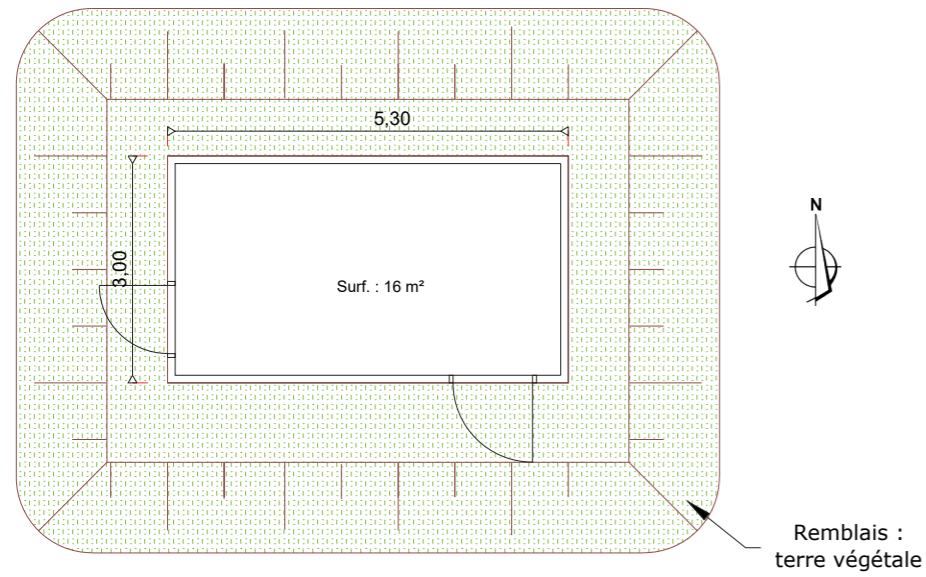


4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
 APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
 TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES



PC 5.2 - PLAN ET FAÇADES DES POSTES DE TRANSFORMATION

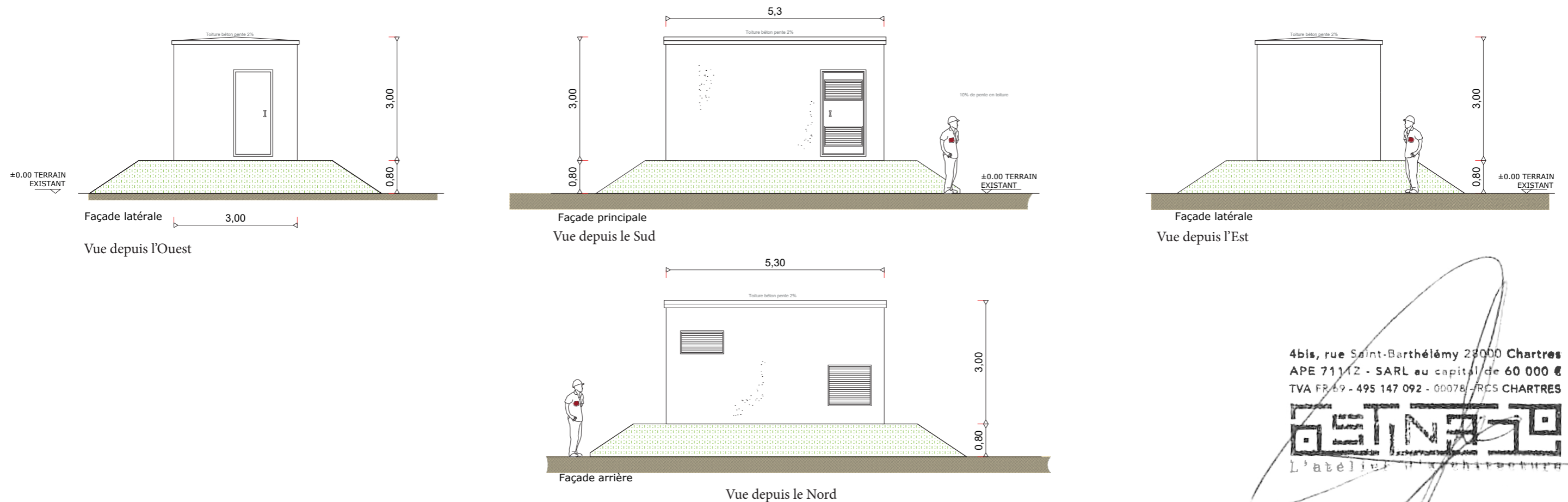
PLAN DE TOITURE - Echelle 1:100



PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION

RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT

FACADES - Echelle 1:100

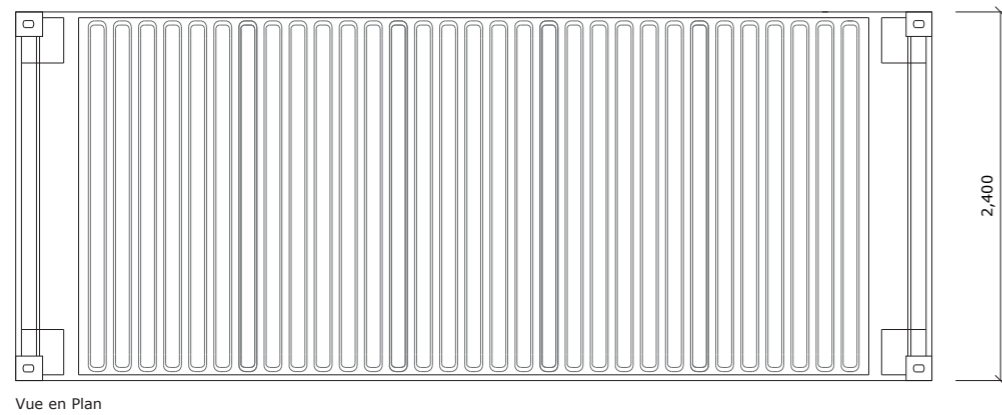


4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
 APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
 TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES

ESTINE
 L'atelier d'architecture

PC5.3 - PLAN DE DÉTAIL DU LOCAL DE MAINTENANCE

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:50



PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION

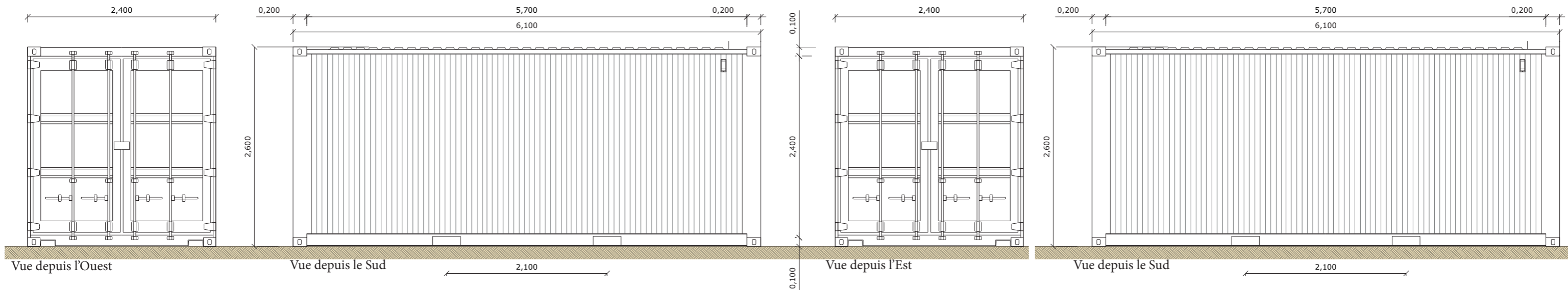


4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES

ESTINA
L'Atelier d'Architecture

RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT

FACADES - Echelle 1:50

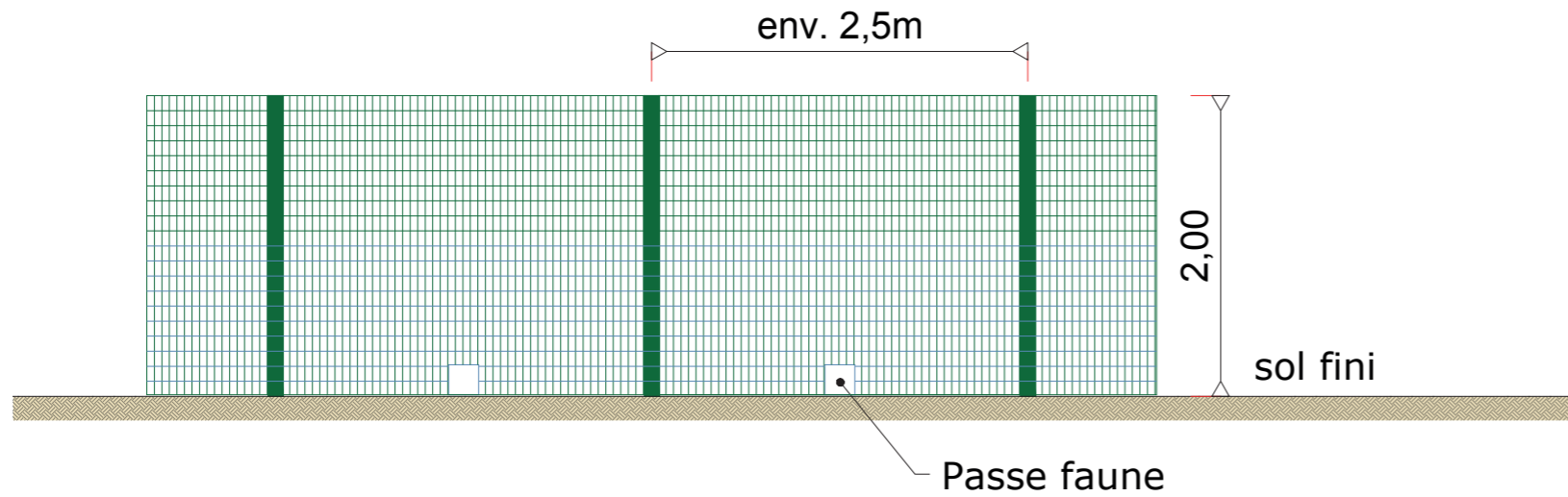


PC5.4 - PLANS DE DÉTAIL DE LA CLÔTURE ET DU PORTAIL

DETAILS - ÉLÉVATIONS DU PORTAIL D'ENTRÉE ET DE LA CLÔTURE - échelle 1/40e

Poteau en acier galvanisé
acier galvanisé

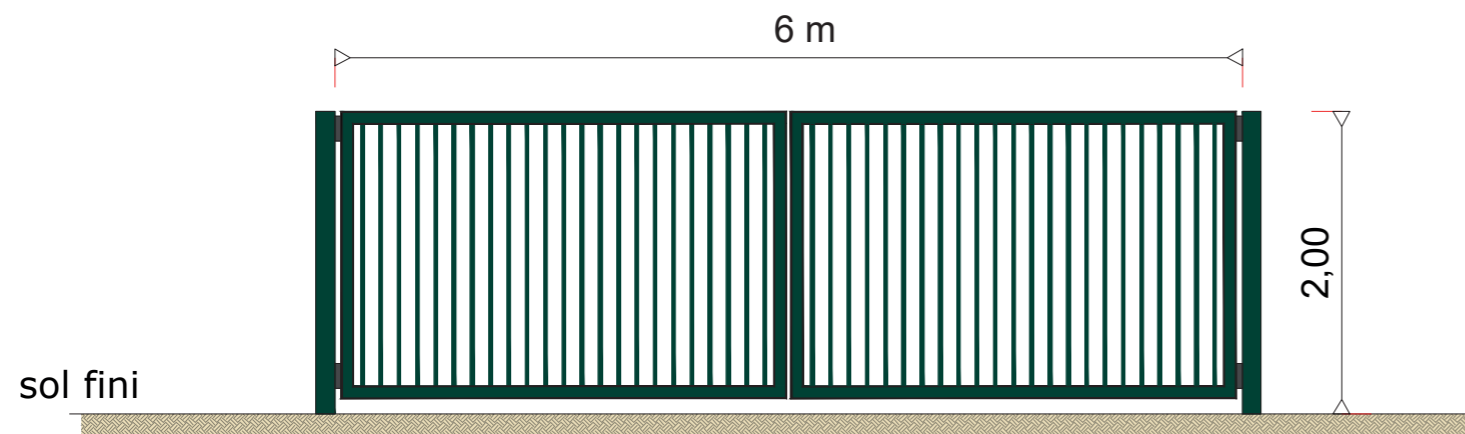
Grillage simple torsion
50 x 50 mm



PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



RAL DU PORTAIL ET DE LA CLÔTURE : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT



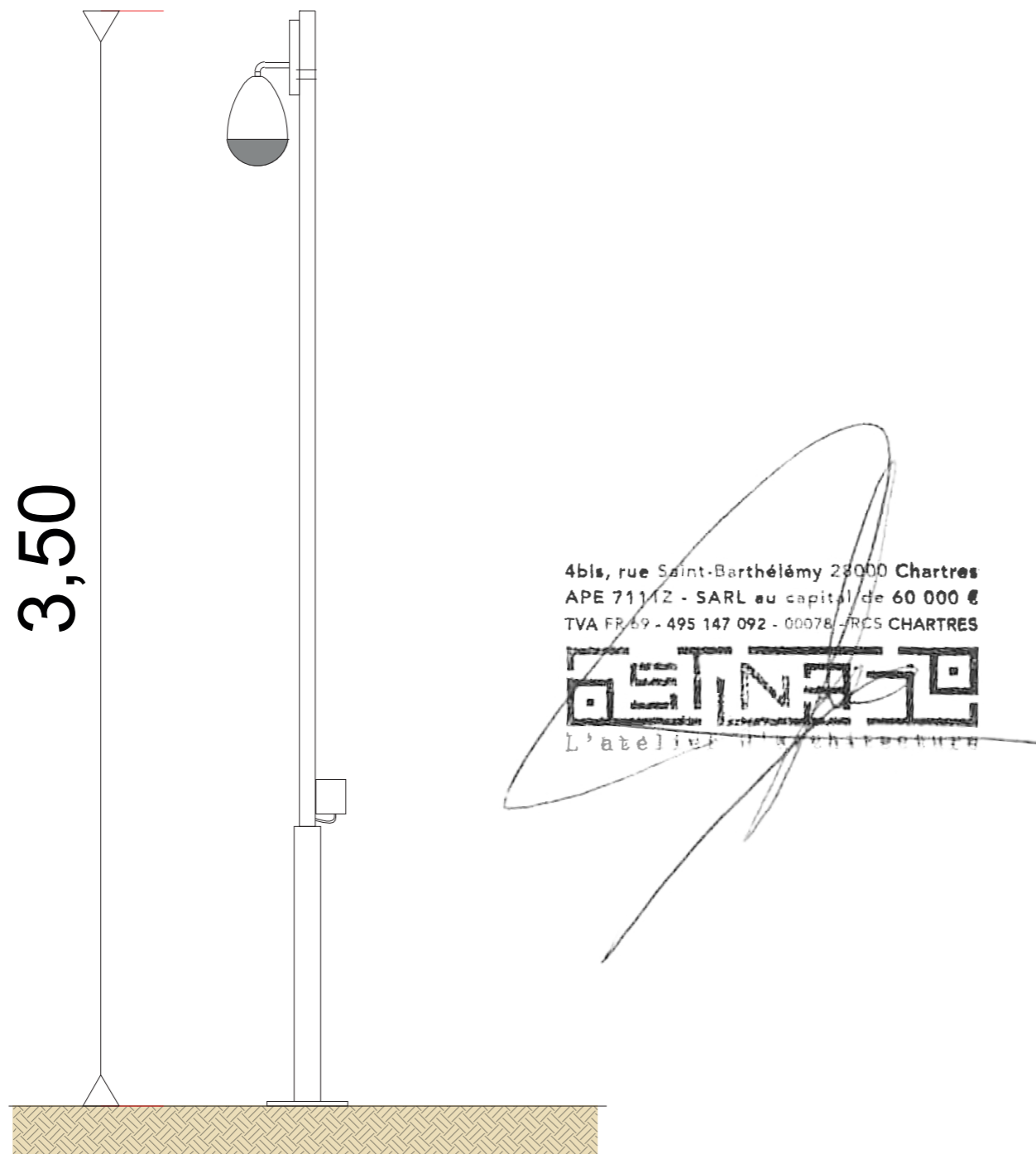
4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES

ASTINA
L'atelier d'architecture

PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



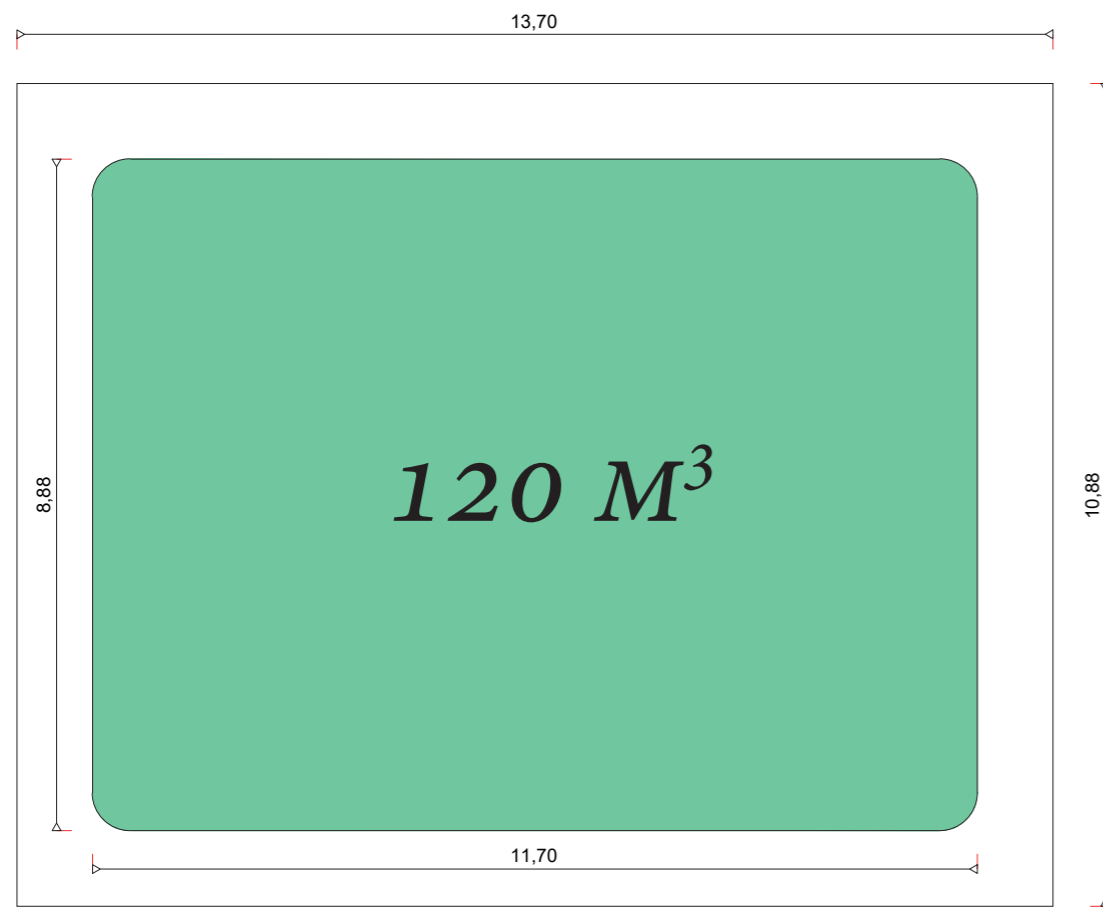
DETAILS - ÉLÉVATIONS DE LA CAMÉRA - échelle 1/40e



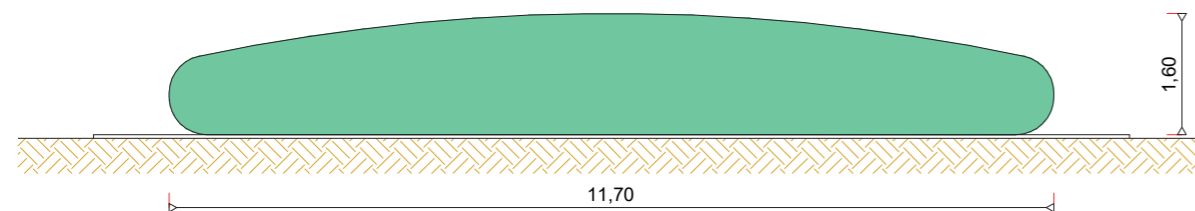
Photographie d'illustration

PC5.6 - PLAN ET DÉTAILS DE LA CITERNE SOUPLE POUR SÉCURITÉ INCENDIE

DETAILS - PLAN DE LA CITERNE SOUPLE, 120m³ - échelle 1/100e



DETAILS - ÉLÉVATION DE LA CITERNE - échelle 1/100e



4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES

ESTINE 19
L'atelier d'architecture

Urba 466^U

4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 69 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES

ASTINER
L'atelier d'architecture

PC6

**DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT
D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET**

PC6 Perspectives d'insertion

PC6a - PERSPECTIVES D'INSERTION



4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 59 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES

ASTINER
L'atelier d'architecture



PC 6a - Existant



PC 6a - Vue sur le projet depuis la Route des Agés

PC6a - PERSPECTIVES D'INSERTION



4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 59 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES

ASTINER
L'atelier d'architecture



PC 6a - Existant

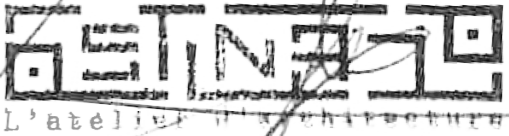


PC 6a - Haie paysagère à créer

PC6b - PERSPECTIVES D'INSERTION



4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 59 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES



PC 6b - Existant

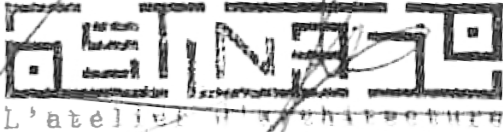


PC 6b - Vue sur le projet depuis l'entrée Est du site

PC6b - PERSPECTIVES D'INSERTION



4bis, rue Saint-Barthélemy 28000 Chartres
APE 7111Z - SARL au capital de 60 000 €
TVA FR 59 - 495 147 092 - 00078 - RCS CHARTRES



PC 6b - Existant



PC 6b - Haie paysagère à créer